

# La politique familiale du Québec: où en sommes-nous?

2009  
BUDGET



Recyclé  
Contribue à l'utilisation responsable  
des ressources forestières  
www.fsc.org Cert no. SCS-COC-2319  
© 1996 Forest Stewardship Council



Ce document est imprimé sur du papier entièrement recyclé, fabriqué au Québec, contenant 100 % de fibres postconsommation et produit sans chlore élémentaire.

#### **NOTE**

**La forme masculine utilisée dans le texte désigne aussi bien les femmes que les hommes. Elle n'est utilisée que pour alléger le texte.**

#### **Budget 2009-2010**

La politique familiale du Québec : où en sommes-nous?

Dépôt légal - Bibliothèque et Archives nationales du Québec

Mars 2009

ISBN 978-2-551-23765-4 (Imprimé)

ISBN 978-2-550-55233-8 (PDF)

© Gouvernement du Québec, 2009

# TABLE DES MATIÈRES

<b>INTRODUCTION .....</b>	<b>III</b>
<b>1. UNE POLITIQUE GÉNÉREUSE, QUI COMMENCE À PORTER SES FRUITS .....</b>	<b>1</b>
1.1 Un total de 10 milliards de dollars pour les familles .....	1
1.1.1 Un investissement significatif .....	1
1.1.2 Le Québec dans le peloton de tête au sein de l'OCDE .....	5
1.1.3 Le Québec est le paradis des familles au sein du Canada .....	8
1.2 Des résultats encourageants .....	11
1.2.1 Le renversement des tendances démographiques .....	12
1.2.2 Le taux d'emploi des femmes .....	18
1.2.3 La lutte contre la pauvreté .....	19
<b>2. LE SOUTIEN FINANCIER AUX PARENTS .....</b>	<b>21</b>
2.1 Le Soutien aux enfants et la Prime au travail .....	21
2.2 Les mesures mises en place par le gouvernement fédéral .....	23
2.3 L'impact pour les familles .....	24
<b>3. LA GARDE DES ENFANTS .....</b>	<b>27</b>
3.1 Les services de garde à contribution réduite .....	28
3.2 La garde à tarif régulier : le crédit d'impôt remboursable pour frais de garde .....	30
3.3 La garde privée ou la garde à contribution réduite : un choix neutre pour la majorité des familles .....	31
3.4 La situation à la maison .....	33
<b>4. LE CONGÉ PARENTAL .....</b>	<b>35</b>
<b>CONCLUSION .....</b>	<b>39</b>



## INTRODUCTION

Le Québec a graduellement mis en place une politique familiale considérée maintenant comme l'une des plus généreuses au monde.

Cette politique commence à porter ses fruits : la natalité augmente, les tendances démographiques des années 90 ont été renversées, le taux d'emploi des femmes s'améliore, le taux de pauvreté des enfants mesuré au Québec est l'un des plus bas du Canada.

Grâce aux différents programmes offerts, les familles québécoises sont mieux épaulées pour éduquer leurs enfants. Elles sont davantage en mesure de concilier les obligations du travail avec leur vie familiale.

Le budget 2009-2010 comprend de nouvelles initiatives en faveur des familles. Pour le gouvernement, il est temps de saisir cette occasion pour faire le point sur les différents volets de la politique familiale du Québec, et de tenter d'en mesurer les principaux impacts.

- Le gouvernement souhaite ainsi présenter une évaluation globale des investissements effectués en faveur des familles par l'ensemble de la collectivité. Il importe en particulier de comparer ces efforts avec ceux qui sont consentis dans les principaux pays développés, et d'évaluer leurs effets globaux – notamment sur la natalité.
- La politique familiale du Québec comprend trois volets, soit le soutien financier aux parents, la garde des enfants et le congé parental. Dans chacun des cas, le gouvernement propose un état des principaux programmes existants, en illustrant de façon concrète l'ampleur du soutien dont peuvent se prévaloir les familles québécoises.

### Définition d'une politique familiale selon l'OCDE

Les politiques familiales sont celles qui permettent de mieux concilier vie familiale et vie professionnelle en prévoyant les moyens nécessaires pour assurer aux familles des ressources suffisantes, favoriser le développement de l'enfant, faciliter le choix des parents entre travail et éducation, et promouvoir l'égalité des sexes sur le plan de l'emploi. Les politiques familiales visent à améliorer l'accès à des services de garde d'enfant abordables et de qualité, à apporter une aide financière aux enfants, et à permettre aux parents actifs de prendre un congé parental d'éducation, favorisent la flexibilité dans l'organisation du travail pour mieux concilier travail et éducation. Elles comprennent également des incitations financières à travailler pour les familles avec enfants ainsi que des mesures d'aide au retour à l'emploi pour les parents chômeurs.

Source : *Bébés et employeurs : Comment réconcilier travail et vie de famille* – Canada, Finlande, Royaume-Uni et Suède, Volume 4, OCDE, 2005.



# 1. UNE POLITIQUE GÉNÉREUSE, QUI COMMENCE À PORTER SES FRUITS

La politique familiale appliquée au Québec est généreuse : au total, en 2009, les aides dont peuvent se prévaloir les familles atteindront 10 milliards de dollars.

- Cette aide place le Québec dans le peloton de tête, lorsque l'on compare les aides apportées aux familles dans les différents pays de l'OCDE.
- Les investissements ainsi consentis par la collectivité sont considérables. Les résultats obtenus sont à la mesure de ces efforts, sur le plan démographique comme pour ce qui est de la participation des femmes au marché du travail.

## 1.1 Un total de 10 milliards de dollars pour les familles

### 1.1.1 Un investissement significatif

Au total, en 2009, les familles québécoises auront bénéficié d'un soutien financier de 10 milliards de dollars, dont 6,5 milliards de dollars administrés par le gouvernement du Québec et 3,6 milliards de dollars en provenance du gouvernement fédéral.

TABLEAU 1

#### Soutien financier aux familles – aides québécoises et fédérales (en milliards de dollars)

	2009
<b>Gouvernement du Québec<sup>(1)</sup></b>	
- Soutien financier aux parents	2,7
- Aide à la garde	2,6
- Régime québécois d'assurance parentale (RQAP) <sup>(2)</sup>	1,2
<b>Sous-total – Québec</b>	<b>6,5</b>
<b>Gouvernement fédéral</b>	
- Soutien financier aux parents <sup>(3)</sup>	3,0
- Aide à la garde <sup>(4)</sup>	0,6
<b>Sous-total – fédéral</b>	<b>3,6</b>
<b>GRAND TOTAL</b>	<b>10,0</b>

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

(1) Voir tableau suivant pour plus de détails.

(2) Les prestations sont estimées à 1,6 G\$ en 2009. Toutefois, en tenant compte de la fiscalité, les prestations nettes versées aux parents sont de 1,2 G\$.

(3) Principalement la Prestation fiscale canadienne pour enfants et le crédit d'impôt non remboursable pour enfants.

(4) Principalement la Prestation universelle pour la garde d'enfants.

Source : Ministère des Finances du Québec.

Les programmes administrés par le Québec correspondent aux trois volets de la politique familiale mise en place par le gouvernement, soit le soutien financier aux parents, la garde des enfants et le congé parental.

- Le soutien financier aux parents est principalement dispensé par une mesure de nature fiscale, le Soutien aux enfants, qui représente à elle seule une aide de près de 2,2 milliards de dollars en 2009.
- La garde des enfants est soutenue grâce aux programmes de services éducatifs à l'enfance, qui prennent en charge les services de garde à contribution réduite, ainsi qu'au moyen de mesures fiscales dont peuvent se prévaloir les parents utilisant des services de garde à tarif régulier. À eux seuls, les programmes de services éducatifs à l'enfance représentent en 2009 des investissements de plus de 2 milliards de dollars.
- Le congé parental est administré par le gouvernement du Québec à partir de cotisations versées par les employeurs et par les travailleurs. En 2009, ce régime distribuera aux parents bénéficiaires des allocations qui atteindront au total 1,2 milliard de dollars, compte tenu des règles fiscales (les prestations brutes sont estimées à 1,6 milliard de dollars).

Pour sa part, le gouvernement fédéral apporte aux familles québécoises une aide financière évaluée à 3,6 milliards de dollars en 2009. Les trois quarts de cette aide prennent la forme d'un soutien financier aux parents, principalement sous la forme de la Prestation fiscale canadienne pour enfants.

## □ Plus de 58 % d'augmentation en six ans

Entre 2003 et 2009, l'aide financière accordée aux familles par le gouvernement du Québec a augmenté de plus de 58 %.

TABLEAU 2

### Évolution de l'aide financière accordée aux familles – Québec (en milliards de dollars)

	2003	2009	Variation 2003-2009
<b>Soutien financier aux parents</b>			
- Soutien aux enfants <sup>(1)</sup>	n.s.p.	2,2	2,2
- Prime au travail	n.s.p.	0,2	0,2
- Autres mesures	1,6 <sup>(2)</sup>	0,3 <sup>(3)</sup>	- 1,3
<b>Sous-total</b>	<b>1,6</b>	<b>2,7</b>	<b>1,1</b>
<b>Aide à la garde</b>			
- Services éducatifs à l'enfance – petite enfance	1,3	1,9	0,6
- Services éducatifs à l'enfance – milieu scolaire	0,2	0,2	—
- Crédit d'impôt remboursable pour frais de garde	0,2	0,2	—
- Autres mesures <sup>(4)</sup>	0,3	0,4	0,1
<b>Sous-total</b>	<b>2,0</b>	<b>2,6</b>	<b>0,6</b>
<b>Régime québécois d'assurance parentale<sup>(5)</sup></b>	<b>0,5</b>	<b>1,2</b>	<b>0,7</b>
<b>TOTAL</b>	<b>4,1</b>	<b>6,5</b>	<b>2,4</b>
<b>Variation en pourcentage</b>			<b>58,5</b>

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

(1) Le supplément pour enfant handicapé est inclus.

(2) Principalement : allocation familiale du Québec, aide sociale, APPORT, allocation-logement, aide financière aux études, crédits d'impôt non remboursables pour enfants à charge, pour famille monoparentale, pour enfants majeurs aux études et réduction d'impôt à l'égard des familles.

(3) Principalement : allocation-logement, aide financière aux études et crédit d'impôt non remboursable pour enfants majeurs aux études.

(4) Principalement : maternelle 5 ans, maternelle en milieu défavorisé et aide à la garde à l'aide sociale.

(5) Pour des fins de comparaison, le Programme d'assurance-emploi du gouvernement fédéral a été pris en considération en 2003.

Source : Ministère des Finances du Québec.

La forte croissance de l'aide apportée aux familles explique l'évolution du revenu disponible des familles québécoises avec enfants.

Si on prend l'exemple d'un couple ayant deux enfants et deux revenus de travail, on constate qu'en six ans, le revenu disponible a augmenté :

- d'un peu plus de 13 % pour une famille ayant deux revenus de travail totalisant 75 000 \$;
- de 28 % pour une famille ayant deux revenus de travail totalisant 35 000 \$;
- de 43 % dans le cas d'une famille ayant deux revenus de travail totalisant 15 000 \$.

**TABEAU 3**

**Évolution du revenu disponible<sup>(1)</sup> pour un couple ayant deux enfants<sup>(2)</sup> et deux revenus de travail<sup>(3)</sup> de 2003 à 2009**  
(en dollars)

Revenu de travail	2003	2009	Variation	
			(en \$)	(en %)
0	19 895	26 349	6 454	32,4
15 000	21 031	30 071	9 040	43,0
25 000	26 679	35 573	8 894	33,3
35 000	31 013	39 665	8 652	27,9
50 000	38 797	44 022	5 225	13,5
65 000	46 641	52 565	5 924	12,7
75 000	51 507	58 278	6 771	13,1
100 000	66 199	71 277	5 078	7,7
125 000	80 942	86 128	5 186	6,4
150 000	94 726	101 536	6 810	7,2
175 000	108 299	115 708	7 409	6,8

(1) Pour ce ménage, le revenu disponible est égal à la somme du revenu de travail, des paiements de transferts et des crédits d'impôt remboursables, moins les impôts sur le revenu et les cotisations obligatoires payées par le salarié (Régime de rentes du Québec, Assurance-emploi, Régime québécois d'assurance parentale et Régime public d'assurance médicaments). Le revenu disponible tient compte des régimes québécois et fédéral.

(2) Enfants âgés de 2 ans et 3 ans avec frais de garde à contribution réduite.

(3) Chaque conjoint gagne 50 % du revenu de travail.

Source : Calculateur du revenu disponible, ministère des Finances du Québec, [www.finances.gouv.qc.ca](http://www.finances.gouv.qc.ca).

## 1.1.2 Le Québec dans le peloton de tête au sein de l'OCDE

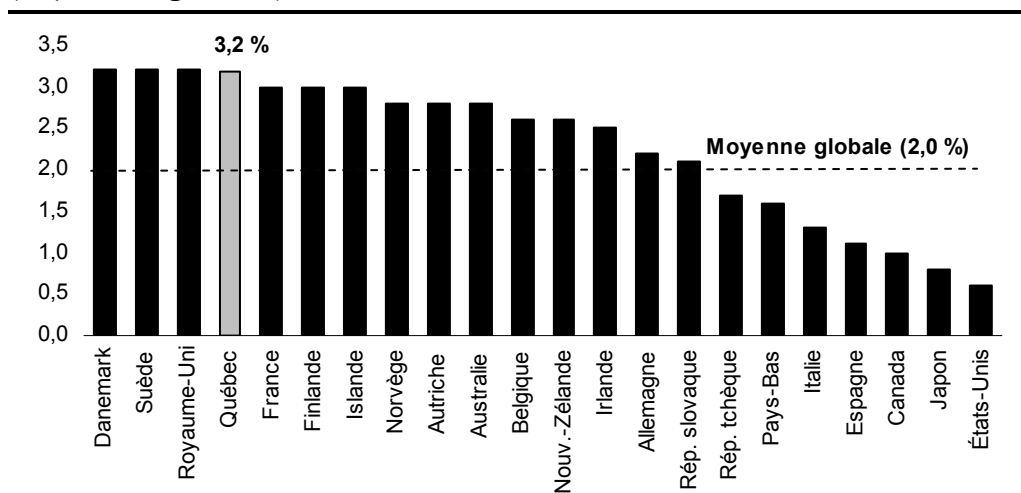
Selon une analyse effectuée par l'OCDE, à partir de données de 2005, les pays de l'OCDE consacraient en moyenne 2 % de leur PIB à des programmes définis en faveur des familles.

- Au Royaume-Uni et dans deux pays scandinaves – le Danemark et la Suède –, les dépenses publiques consacrées à la famille représentaient environ 3,2 % du PIB.
- En 2008, le Québec se classe dans ce peloton de tête, avec des dépenses publiques (fédérales et provinciales) représentant également 3,2 % du PIB.
- Le Québec dépasse même trois autres pays connus pour la générosité de leur politique familiale, soit la France, la Finlande et l'Islande.

GRAPHIQUE 1

### Dépenses publiques consacrées aux familles Pays de l'OCDE (2005) et Québec (2008)

(en pourcentage du PIB)



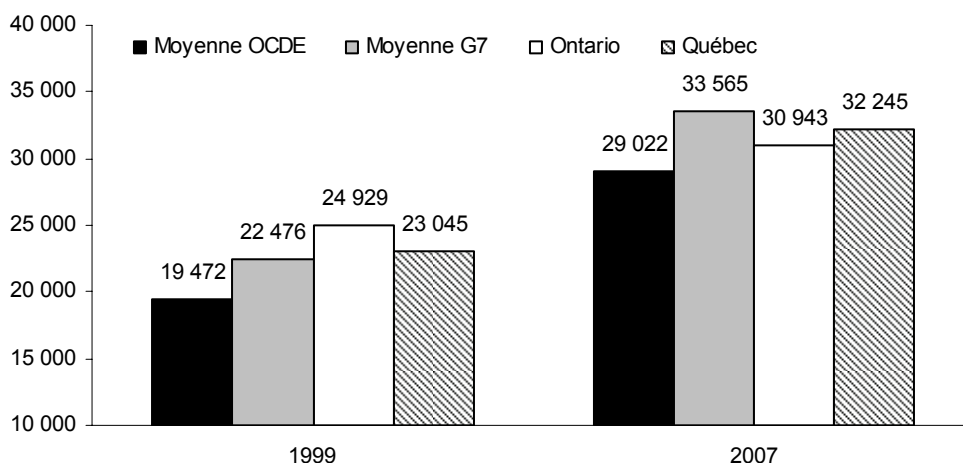
Sources : OCDE, OECD.StatExtracts : *Social expenditure – aggregated data*, <http://stats.oecd.org> et ministère des Finances du Québec.

Une autre façon de mettre en perspective les aides apportées aux familles au Québec, par rapport aux pays de l'OCDE, consiste à analyser la situation de certains types de famille. On peut mesurer ainsi concrètement l'impact des programmes appliqués au Québec.

— En 2007, le revenu net d'un couple ayant deux enfants et un revenu équivalent au salaire brut moyen était plus élevé au Québec que dans la moyenne des pays de l'OCDE et qu'en Ontario.

## GRAPHIQUE 2

### Revenu net<sup>(1)</sup> d'un couple ayant deux enfants et gagnant 100 % du salaire moyen (en dollars américains<sup>2</sup>)



(1) Le revenu net est calculé à partir des revenus bruts diminués de l'impôt sur le revenu des personnes physiques, des cotisations de sécurité sociale et augmentés des prestations versées aux familles.

(2) Selon la parité du pouvoir d'achat.

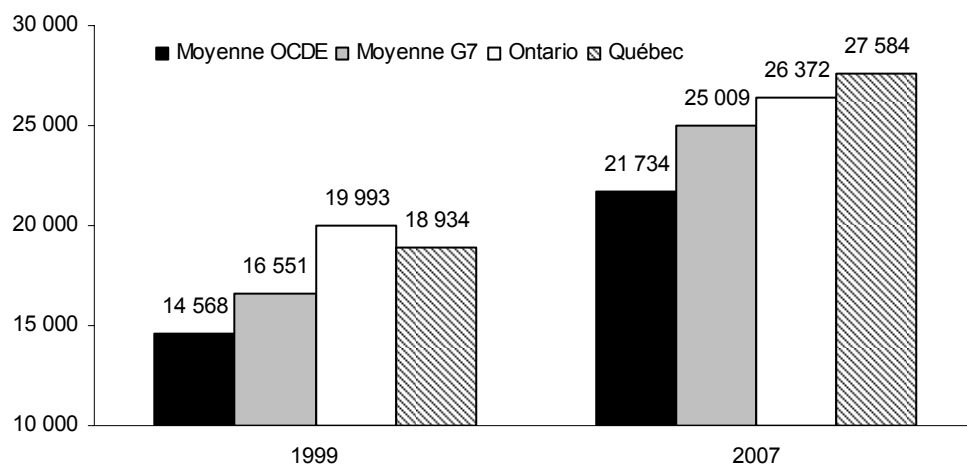
Sources : OCDE, *Les impôts sur les salaires*, 1999-2000 et 2006-2007 et ministère des Finances du Québec.

— Toujours en 2007, le revenu net d'une famille monoparentale ayant un revenu égal aux deux tiers du salaire brut moyen était de 27 584 \$ au Québec. Comparativement, le revenu net d'une famille ayant un revenu équivalent était de 21 734 \$ pour la moyenne des pays de l'OCDE, de 25 009 \$ pour la moyenne des pays du G7 et de 26 372 \$ pour l'Ontario.

### GRAPHIQUE 3

#### Revenu net<sup>(1)</sup> d'une famille monoparentale ayant deux enfants et gagnant 67 % du salaire moyen

(en dollars américains<sup>2)</sup>)



(1) Le revenu net est calculé à partir des revenus bruts diminués de l'impôt sur le revenu des personnes physiques, des cotisations de sécurité sociale et augmentés des prestations versées aux familles.

(2) Selon la parité du pouvoir d'achat.

Sources : OCDE, *Les impôts sur les salaires*, 1999-2000 et 2006-2007 et ministère des Finances du Québec.

### 1.1.3 Le Québec est le paradis des familles au sein du Canada

Lorsque l'on compare la politique familiale appliquée au Québec à ce qui existe dans les autres provinces canadiennes, on constate que le Québec occupe sans conteste la première place en matière de soutien aux familles. L'appui financier dont bénéficient les familles québécoises est plus généreux, et dans plusieurs cas, ces familles profitent d'avantages qui n'ont pas d'équivalent dans le reste du Canada.

- Une comparaison des prestations familiales démontre clairement l'importance des mesures dont bénéficient les familles québécoises, par rapport aux programmes appliqués dans les autres provinces.
  - Par exemple, les montants maximaux sont plus élevés pour les familles à faible revenu. De plus, les familles de la classe moyenne profitent davantage de ces prestations, puisque les montants sont accordés jusqu'à un revenu nettement plus élevé.
  - Ainsi, au Québec, le montant maximal est de 2 166 \$ pour le premier enfant, comparativement à 804 \$ en Ontario. Le seuil de réduction du revenu est de 44 599 \$ au Québec, comparativement à 20 000 \$ en Ontario.

TABLEAU 4

## Prestations familiales dans les provinces – 2009

(en dollars)

Provinces	Montant maximal				Seuil de réduction	Taux de réduction
	1 <sup>er</sup> enfant	2 <sup>e</sup> enfant	3 <sup>e</sup> enfant	4 <sup>e</sup> enfant ou suivants		
Terre-Neuve-et-Labrador	257	335	360	386	17 397	5,1 %, 6,7 %, 7,2 % ou 7,72 %
	Supplément pour enfant de moins de 1 an : 540 Bonus à la naissance : 90					
Île-du-Prince-Édouard	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Nouvelle-Écosse	445	645	720	720	16 000	9,04 %, 22,15 %, 36,78 % ou 51,4 %
Nouveau-Brunswick	250	250	250	250	20 000	2,5 % ou 5 %
<b>Québec</b>	<b>2 166<sup>(1)</sup></b>	<b>1 083</b>	<b>1 083</b>	<b>1 623</b>	<b>32 696 (mono)</b> <b>44 599 (couple)</b>	<b>4 %</b>
Ontario	804	804	804	804	20 000	8 %
Alberta	694	631	379	127	33 873	4 %
Manitoba	360	360	360	360	Selon le nombre d'enfants <sup>(2)</sup>	12 \$ par tranche de 48 \$
Saskatchewan	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Colombie-Britannique	1 332	1 332	1 332	1 332	20 500	9 % et 18 %

Note : En prenant en considération les programmes de prestations familiales et les crédits d'impôt remboursables pour les familles qui ne bénéficient pas de l'aide sociale. Par ailleurs, certaines provinces accordent à l'égard des enfants des réductions d'impôt (Île-du-Prince-Édouard : 200 \$ par enfant, Nouveau-Brunswick : 478 \$ par personne à charge, Ontario : 379 \$ par enfant, Alberta : prestation augmentée à 5 000 \$ de revenu au taux de 8 % et Colombie-Britannique : ajustements négatifs de 1 795 \$, 1 585 \$ et 1 507 \$, et seuils de réduction de 21 480 \$ ou 20 435 \$ selon le nombre d'enfants) ou des crédits d'impôt non remboursables qui profitent uniquement aux familles ayant de l'impôt à payer.

(1) Montant additionnel de 758 \$ pour le premier enfant d'une famille monoparentale.

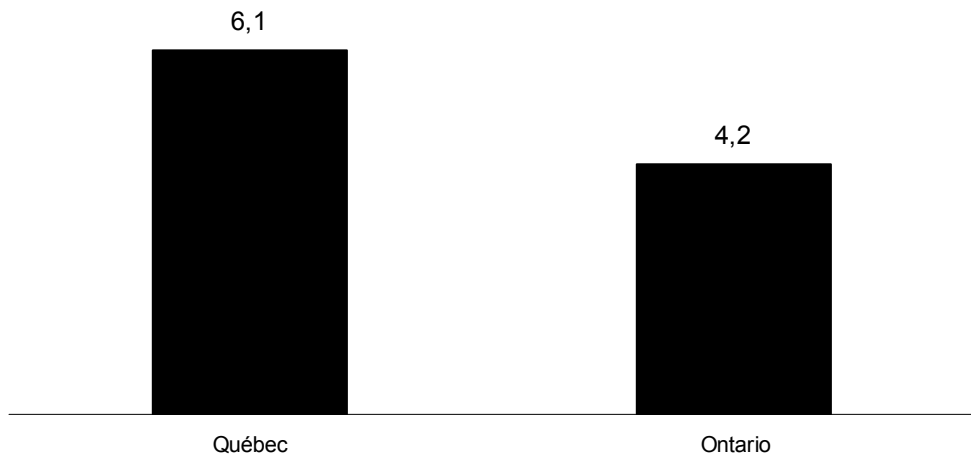
(2) Le seuil de réduction est de 12 384 \$ pour un enfant et augmente de 952 \$ par enfant additionnel, et de 100 \$ par enfant de 8 ans ou moins.

— Si on compare directement la situation du Québec à celle de l'Ontario, on constate qu'en 2008, le soutien financier accordé par le Québec aux familles était de 45 % plus important qu'en Ontario, pour une population de 40 % moins élevée.

GRAPHIQUE 4

**Soutien financier accordé aux familles par les gouvernements du Québec et de l'Ontario – 2008**

(en milliards de dollars)



Note : Le soutien financier du Québec inclut les prestations versées aux familles québécoises par le Régime québécois d'assurance parentale, tandis que le soutien financier de l'Ontario inclut les prestations versées aux familles ontariennes par le Programme d'assurance-emploi du gouvernement fédéral.

Source : Ministère des Finances du Québec.

## 1.2 Des résultats encourageants

Les appuis importants apportés aux familles québécoises ont un impact que l'on est maintenant capable d'évaluer.

- Pour ce qui est de la natalité, le Québec connaît depuis 2000 son plus important renversement de tendance, depuis la fin du baby-boom. Projeté sur l'avenir, ce renversement de tendance est en train de transformer notre futur démographique.
- On peut également maintenant mesurer l'impact de la politique familiale du Québec sur le taux d'emploi des femmes et sur la lutte contre la pauvreté.

## 1.2.1 Le renversement des tendances démographiques

### □ L'augmentation du nombre de naissances

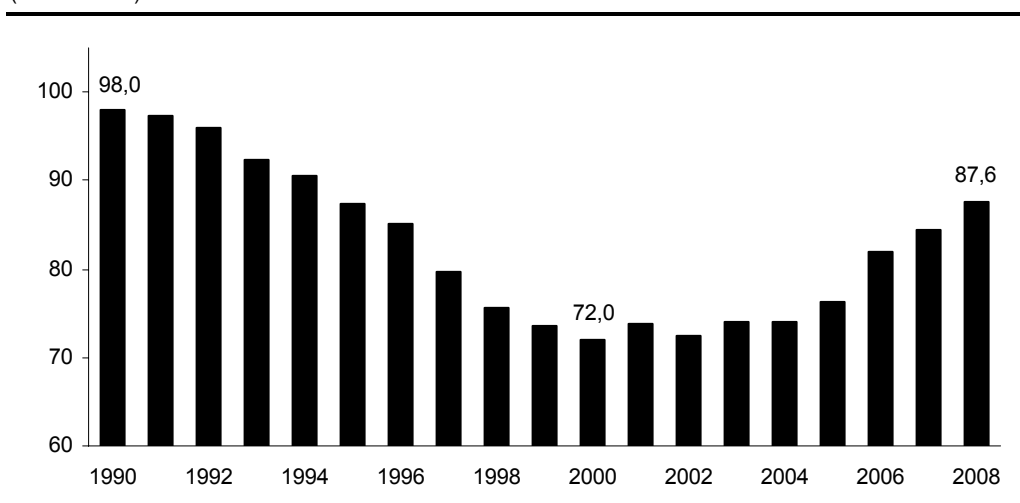
De 1990 à 2000, le nombre de naissances recensées au Québec a diminué de 98 000 à 72 000.

Depuis cette date, on constate une remontée régulière.

- Les dernières données rendues publiques par l'Institut de la statistique du Québec confirment ce changement de tendance : en 2008, le Québec a compté 87 600 naissances, ce qui constitue le chiffre le plus élevé des treize dernières années.
- En fait, le Québec n'avait pas connu de période aussi importante de croissance des naissances depuis la fin des années 50 – soit depuis la fin du baby-boom. Le nombre des naissances s'est accru de 21,6 % entre 2000 et 2008, et de 18,3 % au cours des seules quatre dernières années.

#### GRAPHIQUE 5

#### Évolution des naissances au Québec de 1990 à 2008 (en milliers)



Source : Institut de la statistique du Québec.

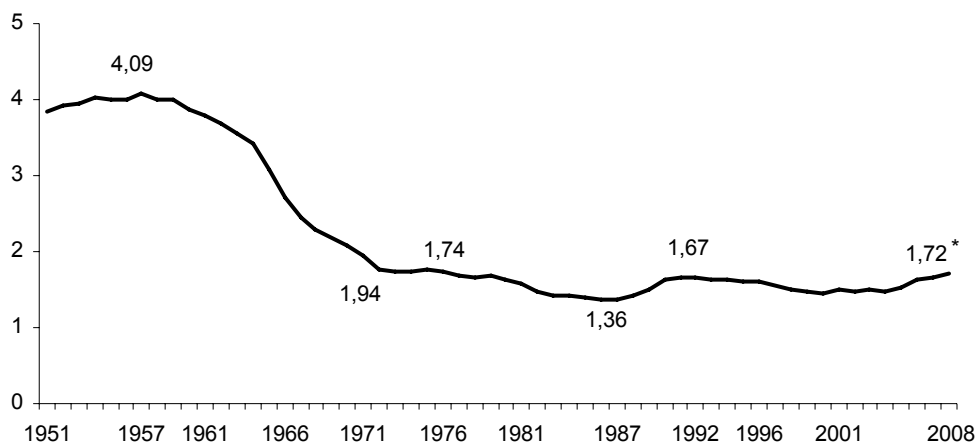
## □ La croissance du nombre d'enfants par femme : un niveau jamais atteint depuis trente ans

En 1957, la fécondité des Québécoises s'établissait en moyenne à un peu plus de quatre enfants par femme.

- Dès 1971, le nombre moyen d'enfants par femme avait chuté en dessous de deux. La fécondité était donc inférieure au seuil nécessaire pour assurer le remplacement des générations.
- Dans les années 70 et 80, la fécondité a poursuivi sa chute, pour atteindre son plus bas niveau en 1987, avec 1,36 enfant par femme.
- Depuis le début des années 2000, la fécondité augmente régulièrement. Selon les dernières estimations, l'indice synthétique de fécondité devrait atteindre 1,72 enfant par femme en 2008, ce qui représente un niveau jamais atteint en trois décennies. Il faut en effet remonter à 1976 pour observer un niveau plus élevé – soit 1,74.

### GRAPHIQUE 6

#### Évolution de l'indice synthétique de fécondité au Québec de 1951 à 2008



\* : Pour 2008, estimations du ministère du Conseil exécutif à partir des dernières données disponibles de l'Institut de la statistique du Québec.

Note : L'indice synthétique de fécondité est la somme des taux de fécondité des femmes à chaque année d'âge. Cette somme représente le nombre d'enfants qui seraient mis au monde par 1 000 femmes durant leur vie, en supposant qu'il n'y ait pas de mortalité, si elles faisaient à chaque âge l'expérience de fécondité observée durant l'année pour laquelle les taux de fécondité par âge ont été calculés.

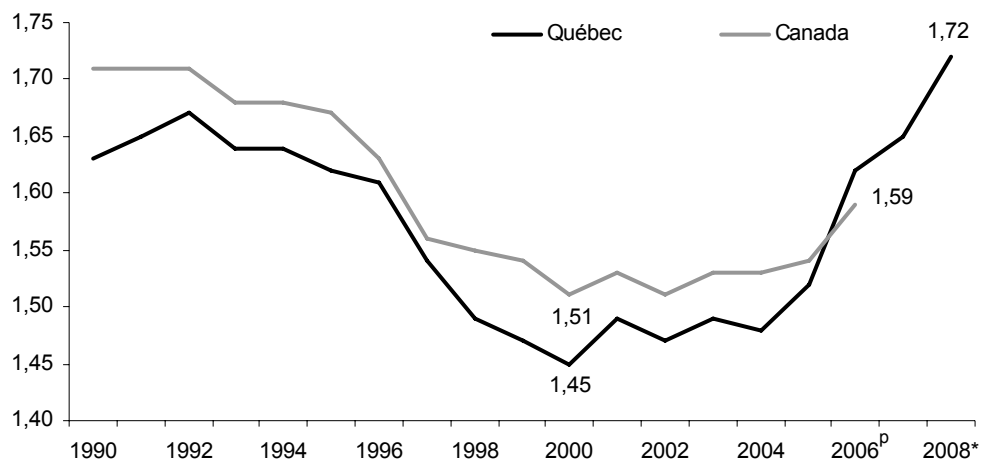
Source : Institut de la statistique du Québec.

Depuis le début des années 2000, on constate également une hausse de l'indice de fécondité au Canada. Cette hausse est cependant beaucoup moins importante qu'au Québec.

En fait, au cours des dix dernières années, la place du Québec par rapport au Canada s'est inversée : la fécondité est maintenant plus élevée au Québec que dans les autres provinces, alors que l'on observait le contraire il y a un peu moins de dix ans.

GRAPHIQUE 7

**Évolution de l'indice synthétique de fécondité au Québec et au Canada de 1990 à 2008**



P : Préliminaire.

\* : Estimation pour 2008.

Note : L'indice synthétique de fécondité est la somme des taux de fécondité des femmes à chaque année d'âge. Cette somme représente le nombre d'enfants qui seraient mis au monde par 1 000 femmes durant leur vie, en supposant qu'il n'y ait pas de mortalité, si elles faisaient à chaque âge l'expérience de fécondité observée durant l'année pour laquelle les taux de fécondité par âge ont été calculés.

Sources : Institut de la statistique du Québec et Statistique Canada.

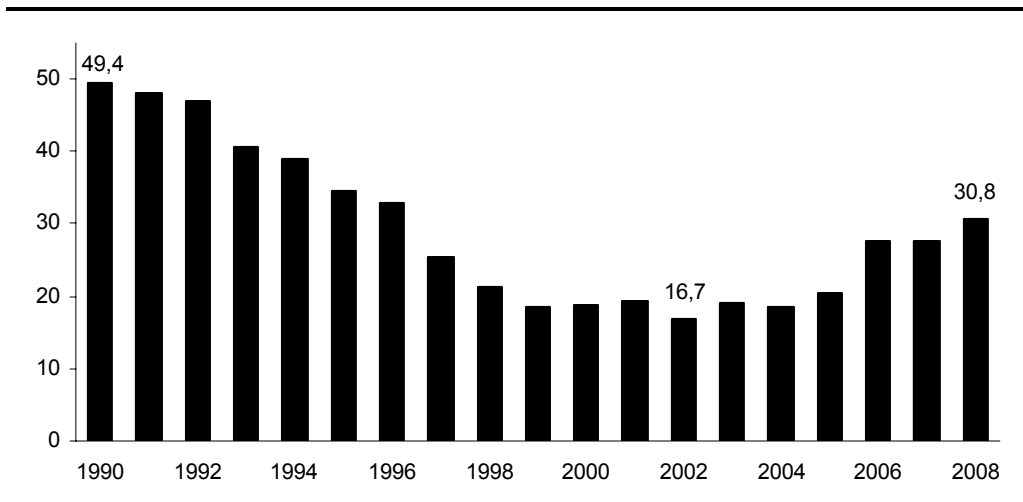
## □ Une reprise de l'accroissement naturel de la population

L'augmentation de la natalité a pour conséquence immédiate de renverser la tendance observée jusqu'ici, pour ce qui est de l'accroissement naturel de la population.

- De 1990 à 2002, l'accroissement naturel de la population québécoise a diminué de façon continue.
- Depuis quelques années, on constate un revirement de situation, l'accroissement naturel de la population ayant recommencé à augmenter.
- Selon les dernières données rendues publiques par l'Institut de la statistique du Québec, le Québec a ainsi compté, en 2008, 30 800 naissances de plus que de décès – soit approximativement 14 000 de plus que six années plus tôt.

### GRAPHIQUE 8

#### Évolution de l'accroissement naturel de la population québécoise (excédent des naissances sur les décès) de 1990 à 2008 (en milliers)



Source : Institut de la statistique du Québec.

## □ L'avenir démographique du Québec est en train de changer

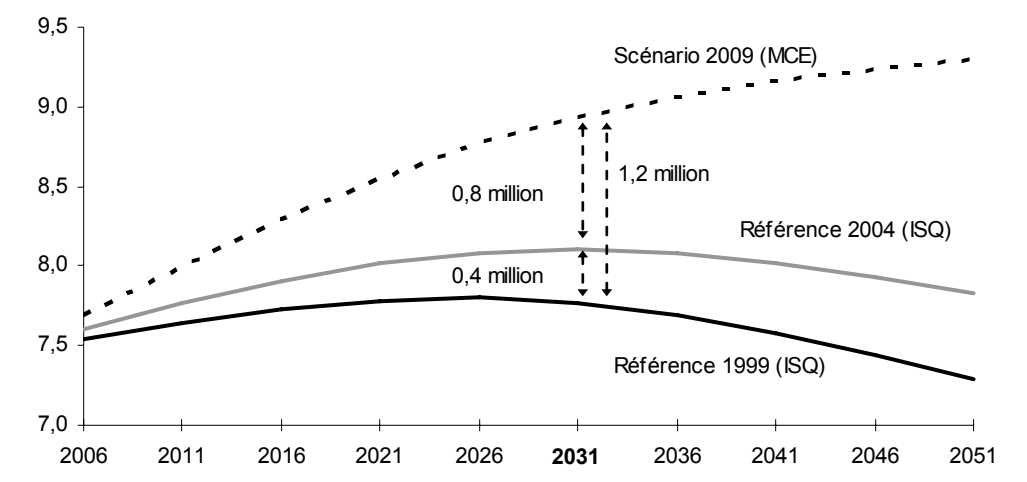
Tous les cinq ans, l'Institut de la statistique du Québec publie des projections sur notre avenir démographique. Ces projections sont établies à partir d'un certain nombre d'hypothèses, concernant notamment l'évolution de la fécondité et des soldes migratoires. Les projections s'appuient notamment sur les résultats du recensement également effectué tous les cinq ans par le gouvernement fédéral.

Les prochaines projections de l'Institut de la statistique du Québec devraient être rendues publiques en juin 2009. On sait déjà que ces projections conduiront à une révision à la hausse des scénarios rendus publics en 2004, eux-mêmes réévalués par rapport à 1999.

### GRAPHIQUE 9

#### Évolution de la population québécoise selon le scénario du MCE et les deux scénarios de référence de l'ISQ de 2006 à 2051

(en millions)



Sources : Institut de la statistique du Québec (ISQ) et ministère du Conseil exécutif (MCE).

En fait, notre vision de l'avenir démographique du Québec a beaucoup changé en dix ans, et les changements sont dans certains cas spectaculaires.

- En 1999, dans son scénario de référence, l'Institut de la statistique du Québec projetait que la population du Québec commencerait à diminuer en valeur absolue à partir de 2026.
- En 2004, l'Institut de la statistique du Québec reportait la date de cette diminution en 2031.
- En 2009, la projection des tendances les plus récentes conduit à reporter de nouveau la date d'une éventuelle diminution de la population du Québec au-delà de la période de projection, soit après 2051.
- Selon ces mêmes tendances, la population du Québec atteindrait, en 2031, 8,9 millions d'habitants – soit 800 000 de plus que selon la projection effectuée en 2004, et 1,2 million de plus que d'après le scénario de référence élaboré il y a dix ans.
- Une autre date clef est celle du moment où la population en âge de travailler – soit la population des 20-64 ans – commencera à diminuer. En 2004, l'Institut de la statistique du Québec anticipait que ce phénomène se produirait en 2013. Selon les tendances les plus récentes, cette date serait reportée à 2017.

On constate donc que l'avenir démographique du Québec est en train de se modifier. Les modifications que l'on peut anticiper sont loin d'être négligeables, et elles se produiront dans un horizon relativement rapproché.

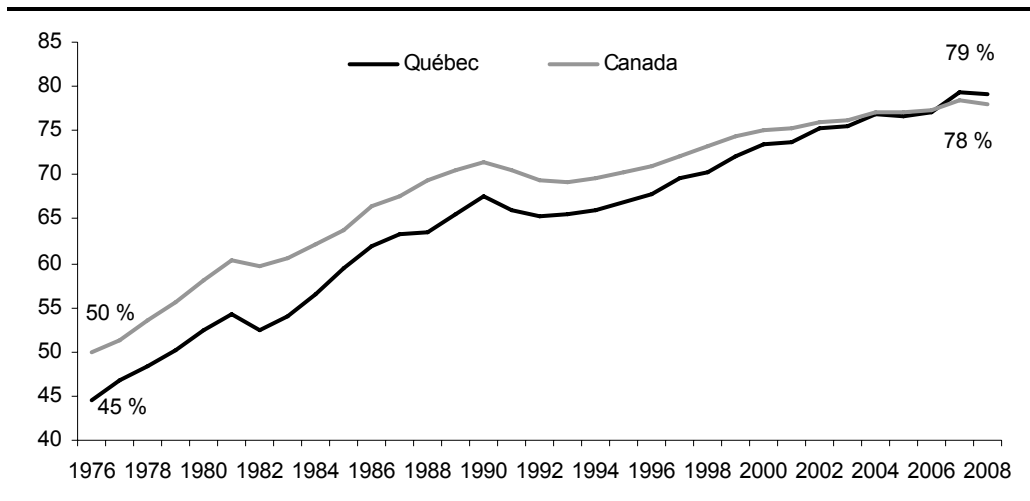
## 1.2.2 Le taux d'emploi des femmes

La politique familiale du Québec a eu un impact direct sur le taux d'emploi des femmes.

- En 1976, le taux d'emploi des femmes de 25 à 44 ans s'établissait à 45 % au Québec, comparativement à 50 % dans l'ensemble du Canada.
- Trente ans plus tard, ce taux d'emploi a fait un bond spectaculaire. Près de 80 % des femmes de 25 à 44 ans sont sur le marché du travail, et le Québec a rejoint la moyenne canadienne.

GRAPHIQUE 10

**Évolution du taux d'emploi des femmes de 25 à 44 ans de 1976 à 2008**  
(en pourcentage)



Sources : Statistique Canada et Institut de la statistique du Québec.

### 1.2.3 La lutte contre la pauvreté

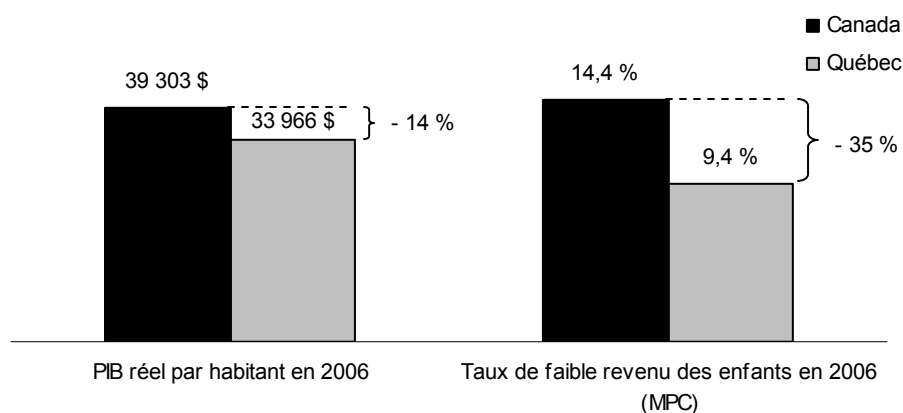
Comme on l'a vu précédemment, la politique familiale du Québec est particulièrement généreuse pour les familles ayant les revenus les plus bas. La politique familiale a ainsi directement contribué à la lutte contre la pauvreté.

- En 2006, le taux de faible revenu des enfants s'établissait à 9,4 % au Québec, comparativement à 14,4 % au Canada – et cela, bien que le PIB réel par habitant soit plus élevé dans l'ensemble du Canada qu'au Québec.

#### GRAPHIQUE 11

#### Comparaison du PIB réel par habitant et du taux de faible revenu des enfants entre le Québec et le Canada en 2006

(en dollars et en pourcentage)



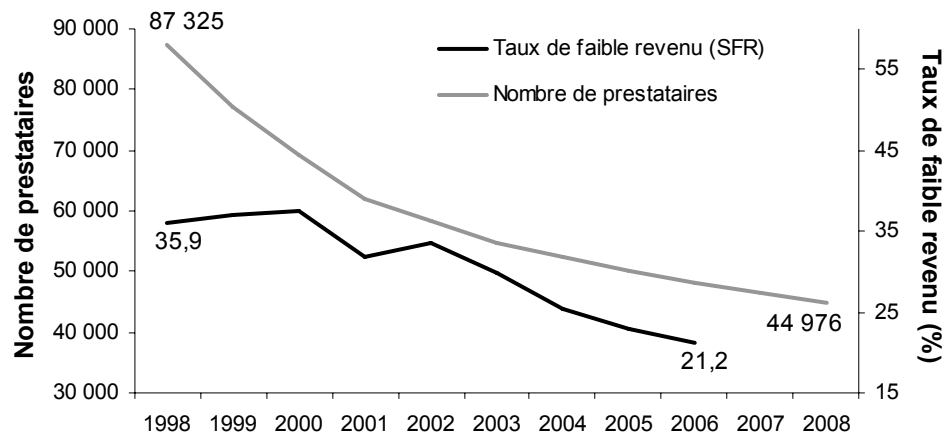
Note : Le taux de faible revenu selon la mesure du panier de consommation (MPC) est la part des ménages dont le revenu est insuffisant pour se procurer les biens et services d'un panier de consommation type qui comprend la nourriture, les vêtements et chaussures, le logement, le transport et les autres biens et services.

Sources : Statistique Canada, Comptes économiques provinciaux de 2008-4-28 et Ressources humaines et Développement des compétences Canada, *Le faible revenu au Canada de 2000-2006 selon la mesure du panier de consommation*.

— On constate par ailleurs qu'en dix ans, soit de 1998 à 2008, le nombre de familles monoparentales inscrites à l'aide financière de dernier recours a chuté de moitié, passant de 87 000 à 45 000. Durant la même période, le taux de faible revenu des familles monoparentales a diminué de 36 % à 21 %.

GRAPHIQUE 12

**Taux de faible revenu des familles monoparentales et nombre de familles monoparentales prestataires de l'aide financière de dernier recours – Québec de 1998 à 2008**



Note : Le seuil de faible revenu est défini comme étant le revenu en deçà duquel une famille est susceptible de dépenser 20 points de pourcentage de plus de son revenu pour la nourriture, le logement et l'habillement que la famille moyenne. Une famille est à faible revenu lorsque son revenu est inférieur au seuil de faible revenu.

Sources : Statistique Canada, *Tendances du revenu au Canada*, 1976 à 2006 et ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale du Québec.

## 2. LE SOUTIEN FINANCIER AUX PARENTS

Le premier volet de la politique familiale du Québec comprend les différents programmes mis en place afin de faire bénéficier les parents d'un soutien financier.

On classe également dans cette catégorie le principal programme fédéral d'aide aux familles, soit la Prestation fiscale canadienne pour enfants.

### 2.1 Le Soutien aux enfants et la Prime au travail

Le Soutien aux enfants et la Prime au travail ont été mis en place à l'occasion du budget 2004-2005. Ces programmes jouent un rôle majeur dans la politique familiale du Québec.

- En 2009, 2,2 milliards de dollars seront versés aux familles québécoises au titre du Soutien aux enfants. L'aide sera versée à 895 000 familles.
- Toujours en 2009, les aides versées au titre de la Prime au travail atteindront un peu plus de 255 millions de dollars<sup>1</sup>. Ces aides bénéficieront à 230 000 familles avec enfants.

#### □ Soutien aux enfants

Le Soutien aux enfants est une allocation familiale ayant les caractéristiques suivantes :

- L'allocation est universelle et le gouvernement procède chaque année à l'indexation du montant versé aux bénéficiaires.
- Le Soutien aux enfants est plus généreux pour les familles à faible et à moyen revenus.
- L'allocation est plus élevée pour le premier enfant.
- Elle est également plus importante pour les familles nombreuses.
- Un montant additionnel est versé aux familles monoparentales.
- Un supplément est versé pour les enfants handicapés.
- Le Soutien aux enfants est non imposable.

---

<sup>1</sup> Le coût total de la Prime au travail est estimé à 350 M\$. De ce montant, 255 M\$ sont versés aux familles. Si le gouvernement leur avait accordé le même appui que pour les ménages sans enfants, les familles auraient bénéficié de 24 M\$. Par rapport aux ménages sans enfants, le Québec verse donc 231 M\$ de plus aux familles ayant des enfants.

En 2009, pour un couple ayant un enfant, le Soutien aux enfants est compris entre 608 \$ et 2 166 \$. Pour un couple ayant quatre enfants, l'allocation versée est comprise entre 2 291 \$ et 5 955 \$.

Sur la durée de versement de l'allocation, soit dix-huit ans, le Soutien aux enfants permet de verser aux familles des sommes significatives. Un couple ayant trois enfants recevra ainsi des aides comprises entre un peu plus de 31 000 \$ et près de 78 000 \$.

TABLEAU 5

**Soutien aux enfants durant la période où l'enfant est d'âge mineur - 2009**  
(en dollars)

	Montant maximal		Montant minimal	
	Par année	Sur 18 ans <sup>(1)</sup>	Par année	Sur 18 ans <sup>(1)</sup>
1 enfant	2 166	38 988	608	10 944
2 enfants	3 249	58 482	1 169	21 042
3 enfants	4 332	77 976	1 730	31 140
4 enfants	5 955	107 190	2 291	41 238

Note : Soutien aux enfants pour un couple.

(1) Montant cumulé sans tenir compte de l'indexation des paramètres ni de l'âge des enfants.

Source : Ministère des Finances du Québec.

### Prime au travail

La Prime au travail a été mise en place en même temps que le Soutien aux enfants. Elle a pour objet d'accroître l'incitation des ménages à entrer ou à rester sur le marché du travail, en majorant le produit du travail des ménages à faible revenu.

La Prime au travail est plus généreuse pour les ménages à faible revenu ayant des enfants.

## 2.2 Les mesures mises en place par le gouvernement fédéral

La politique fédérale d'aide aux familles vise principalement le soutien financier aux parents.

À elle seule, la Prestation fiscale canadienne pour enfants représente en 2009 une aide financière de 2,3 milliards de dollars pour les familles québécoises.

On doit notamment ajouter à ce programme les crédits d'impôt pour enfants à charge et pour personne à charge admissible, qui permettent de verser aux familles québécoises des aides d'un peu plus de 0,7 milliard de dollars en 2009.

### Principales mesures fédérales bénéficiant aux familles

#### **Le soutien financier aux parents**

##### ***Prestation fiscale canadienne pour enfants et Supplément de la prestation nationale pour enfants***

La Prestation fiscale canadienne pour enfants et le Supplément de la prestation nationale pour enfants sont des paiements non imposables versés aux familles admissibles pour les aider à subvenir aux besoins de leurs enfants de moins de 18 ans. En 2008, l'aide maximale était de 3 332 \$ pour le premier enfant, de 3 099 \$ pour le deuxième et de 3 011 \$ pour les suivants.

##### ***Crédit d'impôt non remboursable pour enfants***

Un crédit d'impôt non remboursable pour enfants de moins de 18 ans à l'intention des parents est accordé dans le régime fiscal fédéral. En 2008, le crédit d'impôt pour enfants est calculé selon un montant de 2 038 \$ pour chaque enfant âgé de moins de 18 ans à la fin de l'année. Le montant est converti en crédit d'impôt à raison d'un taux de 15 %.

##### ***Crédit d'impôt non remboursable pour personne à charge admissible***

Le régime fiscal fédéral accorde aux personnes sans conjoint un crédit d'impôt non remboursable pour une personne à charge admissible. Les personnes admissibles sont soit un parent, un grand-parent, un enfant, un petit-enfant, un frère ou une sœur. En 2008, le crédit d'impôt pour personne à charge est calculé selon un montant maximal de 9 600 \$. Le montant est converti en crédit d'impôt à raison d'un taux de 15 %.

#### **La garde des enfants**

##### ***Prestation universelle pour la garde d'enfants***

Le programme Prestation universelle pour la garde d'enfants (PUGE) verse aux familles un paiement mensuel imposable de 100 \$ pour chaque enfant âgé de moins de six ans, pour les aider à défrayer les coûts liés à la garde d'enfants.

##### ***Déduction pour frais de garde d'enfants***

Le régime fiscal fédéral accorde aux particuliers une déduction pour les frais de garde des enfants de moins de 16 ans ou ayant un handicap. Les frais de garde doivent être engagés pour travailler, pour étudier ou pour chercher activement un emploi. La déduction maximale est de 7 000 \$ par enfant de moins de 7 ans, de 4 000 \$ pour un autre enfant de 16 ans ou moins et de 10 000 \$ pour un enfant handicapé.

## 2.3 L'impact pour les familles

On trouvera ci-après un certain nombre d'informations permettant d'avoir une mesure concrète de l'impact de la politique familiale du Québec et des programmes fédéraux, pour ce qui est du volet consacré au soutien financier des parents. Le tableau suivant permet d'évaluer l'impact des programmes de soutien financier offerts aux parents par le Québec et par le gouvernement fédéral, en fonction de l'évolution du revenu et du nombre d'enfants.

- En 2009, un couple ayant un revenu de travail de 75 000 \$ bénéficie d'une augmentation de son revenu disponible de 2 765 \$ pour son premier enfant. Cette bonification passe à 5 622 \$ avec deux enfants.
- L'augmentation du revenu disponible est encore plus importante pour les revenus moins élevés. Par exemple, un couple ayant un revenu de travail de 25 000 \$ voit son revenu disponible augmenter de 9 058 \$ avec un premier enfant, l'augmentation passant à 14 605 \$ avec deux enfants.

De plus, on constate que depuis 2003, le soutien financier aux parents a significativement augmenté.

- Pour un couple ayant deux enfants et un revenu de 75 000 \$, le soutien financier apporté par la politique familiale du Québec et par le gouvernement fédéral est passé de 1 831 \$ à 5 622 \$, soit une augmentation de 3 791 \$.
- Dans le cas d'un couple ayant deux enfants et un revenu de 25 000 \$, le soutien financier aux parents a plus que doublé, passant de 6 111 \$ à 14 605 \$, soit une augmentation de 8 494 \$.

TABEAU 6

### Évolution du soutien aux familles depuis 2003 Couple ayant deux enfants et un revenu de travail (en dollars)

Salaire	Aucun	25 000	50 000	75 000
<b>2003</b>				
- Gain pour 1 enfant	5 926	3 193	2 423	968
- Gain pour 2 enfants	9 343	6 111	3 991	1 831
<b>2009</b>				
- Gain pour 1 enfant	9 344	9 058	4 265	2 765
- Gain pour 2 enfants	14 957	14 605	7 622	5 622
<b>Variation</b>				
- Gain pour 1 enfant	+ 3 418	+ 5 865	+ 1 842	+ 1 797
- Gain pour 2 enfants	+ 5 614	+ 8 494	+ 3 631	+ 3 791

Note : Sans frais de garde.

Source : Calculateur du revenu disponible, ministère des Finances du Québec, [www.finances.gouv.qc.ca](http://www.finances.gouv.qc.ca).

Ainsi, le soutien financier aux parents apporté par le Québec et par le gouvernement fédéral a un effet marqué sur le revenu disponible en 2009.

- Dans le cas d'un couple ayant deux enfants, le revenu disponible est plus élevé que le revenu de travail lorsque ce dernier est égal ou inférieur à 30 000 \$. Par exemple, un couple ayant deux enfants et un revenu de travail de 30 000 \$ aura finalement un revenu disponible de 40 227 \$, ce qui représente une bonification de près de 34 %.
- Pour les revenus plus élevés, les programmes de soutien financier aux parents ont également un impact important. Ils permettent de compenser une part de l'impôt versé aux deux gouvernements.
  - À titre d'exemple, dans le cas d'un couple ayant un revenu de 50 000 \$, le revenu disponible après impôts et cotisations est de 45 753 \$.

TABLEAU 7

**Revenu disponible pour un couple ayant deux enfants<sup>(1)</sup>  
et ayant un revenu de travail – 2009**  
(en dollars)

Revenu de travail	Gouvernement du Québec					Gouvernement du Canada				Revenu disponible
	Soutien aux enfants	Prime au travail	Autres <sup>(2)</sup>	Impôt Québec	Sous-total	Transferts fédéraux <sup>(3)</sup>	Impôt fédéral	Sous-total	Cotisations <sup>(4)</sup>	
0	3 249	0	13 350	0	16 599	9 750	0	9 750	0	26 349
15 000	3 249	2 834	2 798	0	8 881	10 645	0	10 645	- 849	33 677
25 000	3 249	2 062	461	- 38	5 735	9 453	- 1	9 452	- 1 530	38 657
30 000	3 249	1 562	461	- 838	4 435	8 304	- 585	7 719	- 1 927	40 227
50 000	3 074	0	0	- 4 462	- 1 388	4 709	- 3 497	1 212	- 4 071	45 753
75 000	2 074	0	0	- 9 462	- 7 388	3 709	- 8 082	- 4 373	- 4 129	59 110
100 000	1 169	0	0	- 15 350	- 14 181	2 709	- 13 294	- 10 585	- 4 129	71 104
125 000	1 169	0	0	- 21 350	- 20 181	2 400	- 18 722	- 16 322	- 4 129	84 368

Note : Sans frais de garde. Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

(1) Enfants âgés de 2 ans et 3 ans.

(2) Aide sociale, crédit d'impôt remboursable pour la TVQ, allocation-logement et remboursement d'impôts fonciers.

(3) Prestation fiscale canadienne pour enfants, prestation universelle pour la garde d'enfants, prestation fiscale pour le revenu de travail et crédit d'impôt remboursable pour la TPS.

(4) Régime de rentes du Québec, Régime québécois d'assurance parentale, Assurance-emploi et Régime d'assurance médicaments du Québec.

Source : Calculateur du revenu disponible, ministère des Finances du Québec, [www.finances.gouv.qc.ca](http://www.finances.gouv.qc.ca).



### 3. LA GARDE DES ENFANTS

Le deuxième volet de la politique familiale du Québec concerne la garde des enfants.

Là aussi, l'appui apporté par le gouvernement du Québec est particulièrement généreux. En 2009, les services éducatifs à l'enfance représentent une aide d'un peu plus de 2,4 milliards de dollars, à laquelle il faut ajouter le crédit d'impôt remboursable pour frais de garde qui permet de verser 194 millions de dollars aux familles utilisant la garde à tarif régulier.

De son côté, le gouvernement fédéral alloue à toutes les familles une prestation universelle pour la garde d'enfants, et administre également une mesure fiscale de déduction pour frais de garde. Ces deux mesures d'aide fiscale représentent en 2009 une aide d'un peu plus de 600 millions de dollars pour les familles québécoises.

Deux points essentiels sont à souligner.

- Les services de garde à contribution réduite constituent l'élément central du volet de la politique familiale du Québec consacré à la garde des enfants.
- L'impact conjugué des programmes du Québec et du gouvernement fédéral a pour effet d'apporter un soutien pratiquement identique aux familles qui utilisent un système de garde privé, et cela jusqu'à un revenu familial de 125 000 \$.
  - Les bonifications apportées à la politique familiale du Québec dans le budget 2009-2010 permettent de rendre encore plus neutres et plus équitables les différents types de garde, pour la majorité des familles. Ainsi, les familles ont plus de choix pour la garde de leurs enfants.

Il faut rappeler que le développement des services de garde améliore l'égalité des chances pour les enfants, en favorisant leur développement, en les préparant mieux pour leur rentrée scolaire et en contribuant ainsi à réduire le décrochage scolaire.

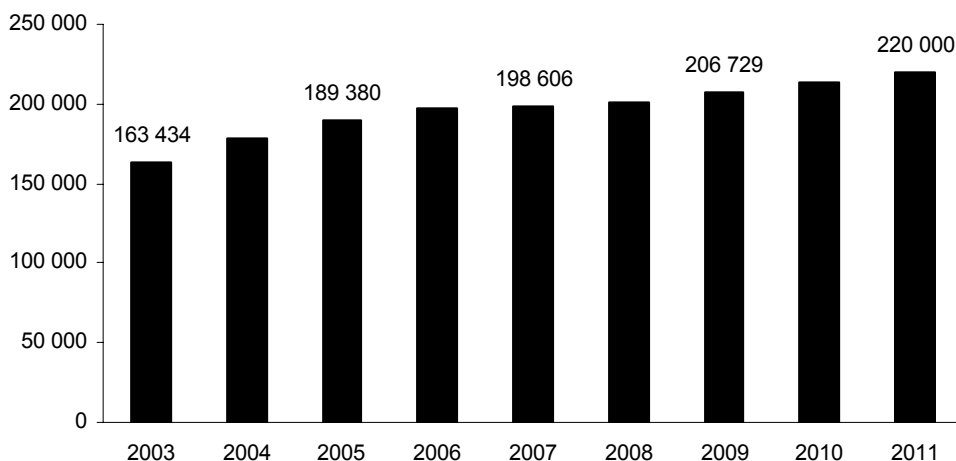
### 3.1 Les services de garde à contribution réduite

Les différents programmes du Québec classés dans les services éducatifs à l'enfance concernent essentiellement les services de garde à contribution réduite, soit les services éducatifs à la petite enfance (CPE, garderies en milieu familial et garderies subventionnées) et les services de garde en milieu scolaire.

- Les services de garde à la petite enfance sont considérés à juste titre comme l'une des grandes réussites de la politique familiale du Québec. En 2011, le réseau offrira 220 000 places, réparties dans toutes les régions du Québec.
- Les places sont offertes à un tarif extrêmement avantageux, soit 7,00 \$ par jour pour les parents d'enfants de moins de 5 ans. Ce tarif représente actuellement environ 14 % du coût réel des frais de garde : cela signifie donc que le Québec prend en charge 86 % des frais de garde.

GRAPHIQUE 13

#### Nombre de places de garde à contribution réduite pour les enfants de moins de 5 ans



Source : Ministère de la Famille et des Aînés.

- Les services de garde en milieu scolaire visent à assurer un service de garde avant et après les heures de classe, pour les élèves d'âge scolaire, et ce, afin de permettre à leurs parents de concilier leurs responsabilités familiales et professionnelles. En 2008, le Québec offre à environ 160 000 élèves des services de garde à contribution réduite sur une base régulière en milieu scolaire.

En 2005-2006, selon une étude pancanadienne sur les services de garde régis par les autorités publiques, le Québec offrait à lui seul près de 45 % de l'ensemble des places en garde régie existant au Canada, soit 360 000 places sur un total de 810 000 pour les enfants de moins de 12 ans.

TABLEAU 8

**Principaux résultats de l'étude canadienne sur la comparaison interprovinciale des services de garde régie**  
(année 2005-2006)

	Nombre de places en garde régie	Pourcentage d'enfants de 0-12 ans en garde régie	Subventions annuelles en garde régie (en M\$)	Subventions versées par place de garde (en \$)
Terre-Neuve-et-Labrador	5 642	8,3	12,3	2 183
Île-du-Prince-Édouard	4 051	20,0	4,7	1 166
Nouvelle-Écosse	12 982	10,3	23,7	1 825
Nouveau-Brunswick	13 163	12,9	22,5	1 707
<b>Québec</b>	<b>361 533</b>	<b>34,8</b>	<b>1 678,9</b>	<b>4 644</b>
Ontario	229 875	12,0	534,1	2 323
Manitoba	25 984	14,5	86,3	3 322
Saskatchewan	8 712	5,9	22,8	2 614
Alberta	66 288	12,9	72,5	1 093
Colombie-Britannique	79 190	13,8	176,1	2 224
<b>TOTAL<sup>(1)</sup></b>	<b>811 262</b>	<b>17,2</b>	<b>2 644,1</b>	<b>3 259</b>

(1) Le total inclut les territoires.

Source : Martha Friendly et Jane Beach, *Early Childhood Education and Care in Canada*, 2006.

### **3.2 La garde à tarif régulier : le crédit d'impôt remboursable pour frais de garde**

Au Québec, les parents bénéficient d'une mesure fiscale, le crédit d'impôt remboursable pour frais de garde d'enfants. En 2009, cette mesure représentera un soutien de 194 millions de dollars en faveur des familles qui en bénéficient.

À l'occasion du budget 2009-2010, le gouvernement du Québec apporte trois bonifications à ce crédit d'impôt.

- Une modification à la table des taux permettra de rapprocher davantage le coût net de la garde à tarif régulier de celui de la garde à contribution réduite.
- Le plafond des frais engagés pour assurer la garde d'un enfant de moins de 7 ans est augmenté à 9 000 \$.
- Le gouvernement améliore le traitement fiscal applicable aux frais de garde d'enfants payés pendant un congé parental.

Globalement, ces nouvelles mesures représentent un coût de 22 millions de dollars par année. Elles bénéficieront à près de 100 000 familles et s'appliqueront à compter de l'année d'imposition 2009.

### 3.3 La garde privée ou la garde à contribution réduite : un choix neutre pour la majorité des familles

La conjonction des programmes du Québec et du gouvernement fédéral, ainsi que les bonifications annoncées à l'occasion du budget 2009-2010, font en sorte que pour la majorité des familles, il est financièrement neutre de choisir la garde privée à plein tarif ou la garde à contribution réduite.

On constate ainsi que, pour un couple ayant un enfant de moins de 5 ans et deux revenus de travail, l'écart final de coût entre le service de garde à contribution réduite et le service de garde privé est inférieur à 50 cents par jour, et cela jusqu'à un revenu de 125 000 \$.

TABLEAU 9

#### Tarifs quotidiens nets de garde pour un enfant de moins de 5 ans Couple ayant un enfant et deux revenus de travail<sup>(1)</sup> – 2009 (en dollars par jour)

Revenu de travail du ménage	Services de garde à contribution réduite (7 \$/jour)	Services de garde privés à tarif régulier <sup>(2)</sup>					
		Régime avant budget 2008-2009	Écart par rapport à la garde à 7 \$	Régime après budget 2008-2009	Écart par rapport à la garde à 7 \$	Régime après budget 2009-2010	Écart par rapport à la garde à 7 \$
50 000	2,68	2,81	-0,13	2,81	-0,13	2,81	-0,13
60 000	2,68	5,07	-2,39	<b>3,07</b>	<b>-0,39</b>	3,07	-0,39
70 000	2,68	7,32	-4,64	<b>3,07</b>	<b>-0,39</b>	3,07	-0,39
80 000	2,87	9,50	-6,64	<b>3,25</b>	<b>-0,39</b>	3,25	-0,39
90 000	2,73	10,79	-8,06	4,29	-1,56	<b>3,04</b>	<b>-0,31</b>
100 000	2,73	10,56	-7,83	8,06	-5,33	<b>2,81</b>	<b>-0,08</b>
110 000	2,87	10,74	-7,87	10,74	-7,87	<b>2,99</b>	<b>-0,12</b>
120 000	2,87	11,06	-8,19	11,06	-8,19	<b>3,31</b>	<b>-0,44</b>
125 000	2,87	11,06	-8,19	11,06	-8,19	<b>3,31</b>	<b>-0,44</b>
130 000	2,87	11,06	-8,19	11,06	-8,19	5,56	-2,69
140 000	2,87	11,06	-8,19	11,06	-8,19	9,56	-6,69
150 000	2,87	11,06	-8,19	11,06	-8,19	11,06	-8,19

Note : Le tarif tient compte des mesures fédérales, dont la Prestation universelle pour la garde d'enfants.

(1) Chaque conjoint gagne 50 % du revenu de travail.

(2) Frais de garde de 25 \$ par jour par enfant pendant 260 jours (25 \$ x 260 = 6 500 \$).

Source : Calculateur de votre coût de garde quotidien, ministère des Finances du Québec, [www.finances.gouv.qc.ca](http://www.finances.gouv.qc.ca).

Si on prend le cas précis d'un couple ayant un enfant et deux revenus de travail totalisant 100 000 \$, on constate que l'écart final de coût est de 8 cents par jour par enfant.

En appliquant les aides québécoise et fédérale, il est ainsi pratiquement équivalent pour cette famille d'utiliser un service de garde à contribution réduite ou un service de garde à plein tarif.

TABLEAU 10

**Tarifs quotidiens bruts et nets de garde pour un enfant de moins de 5 ans**  
**Couple ayant un enfant et deux revenus de travail totalisant 100 000 \$(<sup>1</sup>) – 2009**  
(en dollars par jour)

	<b>Services de garde (7 \$/jour)</b>	<b>Services de garde privés à tarif régulier</b>	<b>Écart</b>
<b>TARIF BRUT POUR LE PARENT</b>	7,00	25,00	– 18,00
<b>Aide québécoise</b>			
– Crédit d'impôt remboursable pour frais de garde d'enfants	n.s.p.	– 14,25	14,25
<b>Aide fédérale</b>			
– Prestation fiscale canadienne pour enfants	– 0,14	– 0,50	0,36
– Prestation universelle pour la garde d'enfants	– 2,84	– 2,84	—
– Déduction pour frais de garde d'enfants	– 1,29	– 4,59	3,31
<b>Sous-total fédéral</b>	<b>– 4,27</b>	<b>– 7,94</b>	<b>3,67</b>
<b>TARIF NET</b>	<b>2,73</b>	<b>2,81</b>	<b>– 0,08</b>

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

(1) Chaque conjoint gagne 50 % du revenu.

Source : Calculateur de votre coût de garde quotidien, ministère des Finances du Québec, [www.finances.gouv.qc.ca](http://www.finances.gouv.qc.ca).

### 3.4 La situation à la maison

Au Québec, un nombre important d'enfants de moins de 5 ans sont éduqués à la maison, généralement par un des conjoints. Dans ce cas, les parents bénéficient peu ou pas du crédit d'impôt remboursable pour frais de garde d'enfants, les parents n'ayant pas de frais de garde à acquitter dans la majorité des cas.

Cependant, on constate que l'application des régimes fiscaux du Québec et du gouvernement fédéral a pour résultat de réduire considérablement l'écart existant entre un couple ayant deux revenus de travail et un couple ayant un revenu de travail, pour ce qui est du revenu disponible.

- En 2009, un couple ayant deux enfants et deux revenus de travail totalisant 75 000 \$ a finalement accès à un revenu disponible de 57 885 \$.
- Un couple ayant deux enfants et un seul revenu de travail de 45 000 \$ peut finalement utiliser un revenu disponible de 43 309 \$. Cela signifie que l'écart de revenu de travail entre les deux couples, établi dans l'exemple à 30 000 \$, est réduit en fait de moitié pour ce qui est du revenu disponible.

TABLEAU 11

**Couple ayant deux enfants<sup>(1)</sup> – 2009**

(en dollars)

	<b>Deux revenus de travail totalisant 75 000 \$<sup>(2)</sup></b>	<b>Un revenu de travail de 45 000 \$</b>	<b>Écart</b>
<b>Revenu de travail</b>	<b>75 000</b>	<b>45 000</b>	<b>– 30 000</b>
<b>Soutien du Québec</b>			
- Soutien aux enfants	2 115	3 249	+ 1 134
- Prime au travail	—	62	+ 62
- Crédit d'impôt remboursable pour la TVQ	—	—	—
- Remboursement d'impôts fonciers	—	—	—
<b>Soutien du fédéral</b>			
- Prestation fiscale canadienne pour enfants	1 455	2 509	+ 1 054
- Prestation universelle pour la garde d'enfants	2 400	2 400	—
- Crédit d'impôt remboursable pour la TPS	—	124	+ 124
<b>Impôts et cotisations</b>			
- Impôt sur le revenu du Québec	– 8 098	– 3 462	+ 4 636
- Impôt sur le revenu fédéral	– 5 493	– 2 590	+ 2 903
- Cotisations	– 5 854	– 3 983	+ 1 871
Frais de garde d'enfants <sup>(3)</sup>	– 3 640	—	+ 3 640
<b>Sous-total</b>	<b>– 17 115</b>	<b>– 1 691</b>	<b>+ 15 424</b>
<b>REVENU DISPONIBLE</b>	<b>57 885</b>	<b>43 309</b>	<b>– 14 576</b>

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

(1) Enfants âgés de 2 ans et 3 ans.

(2) L'un des conjoints gagne 45 000 \$, l'autre 30 000 \$.

(3) Frais de garde de 7 \$ par jour, par enfant, pendant 260 jours (7 \$ x 260 x 2 = 3 640 \$).

Source : Calculateur du revenu disponible, ministère des Finances du Québec, [www.finances.gouv.qc.ca](http://www.finances.gouv.qc.ca).

## 4. LE CONGÉ PARENTAL

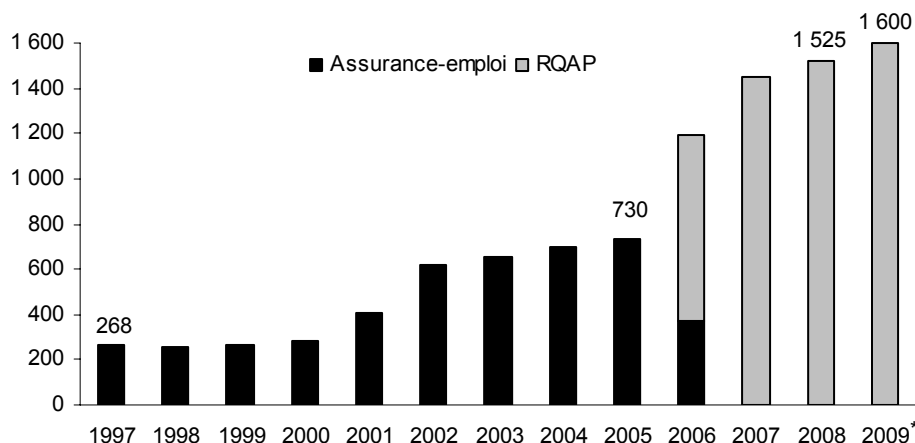
Le troisième volet de la politique familiale du Québec est également le plus récent. Il s'agit du congé parental, offert aux familles dans le cadre du Régime québécois d'assurance parentale.

Ce régime, extrêmement populaire, a été mis en place par le gouvernement du Québec en 2006. En 2009, il permettra le versement de 1,6 milliard de dollars de prestations à près de 200 000 parents (1,2 milliard de dollars, en tenant compte de la fiscalité). Le régime est financé par les cotisations des travailleurs et des employeurs.

Depuis 2005, dernière année d'application du Programme d'assurance-emploi au Québec (volets Prestations de maternité, d'adoption et parentale), le montant des prestations versées a plus que doublé.

GRAPHIQUE 14

**Évolution des prestations totales versées au Québec par le Programme d'assurance-emploi et le Régime québécois d'assurance parentale<sup>(1)</sup>**  
(en millions de dollars)



\* : Estimations du ministère des Finances du Québec.

(1) Les prestations sont estimées à 1,6 milliard de dollars en 2009. Toutefois, en tenant compte de la fiscalité, les prestations nettes versées aux parents seront de 1,2 milliard de dollars.

Sources : Conseil de gestion de l'assurance parentale, Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

Par rapport au Programme d'assurance-emploi applicable dans le reste du Canada, le Régime québécois d'assurance parentale est un régime plus accessible, plus souple et plus généreux, permettant aux parents – qu'il s'agisse du père ou de la mère – de demeurer avec leur enfant durant la première année de sa vie.

Le régime québécois offre en effet :

- des taux de remplacement de revenu, un maximum de rémunération assurable et une durée de prestations plus généreux;
- une couverture des travailleurs autonomes;
- des congés exclusifs aux pères;
- aucun délai de carence.

TABLEAU 12

**Le Régime québécois d'assurance parentale et Programme d'assurance-emploi – 2009**

	<b>Régime québécois d'assurance parentale</b>		<b>Programme d'assurance- emploi pour le reste du Canada</b>
	<b>Choix du régime</b>		
	<b>Régime de base</b>	<b>Régime particulier</b>	
Travailleuses et travailleurs autonomes	Admissibles	Admissibles	Non admissibles
Revenus de travail minimaux	2 000 \$	2 000 \$	600 heures de travail en moyenne (au salaire minimum = 5 400 \$)
Maximum de rémunération assurable	62 000 \$	62 000 \$	42 300 \$
Délai de carence	Aucun	Aucun	2 semaines
Niveau et durée des prestations	70 % pour 30 sem.  + 55 % pour 25 sem.	75 % pendant 43 sem.	55 % pendant 50 sem.
Prestations hebdomadaires maximales	835 \$ et 656 \$	894 \$	447 \$
Prestations totales maximales	41 432 \$ (85 % de plus qu'au fédéral)	38 451 \$ (72 % de plus qu'au fédéral)	22 370 \$

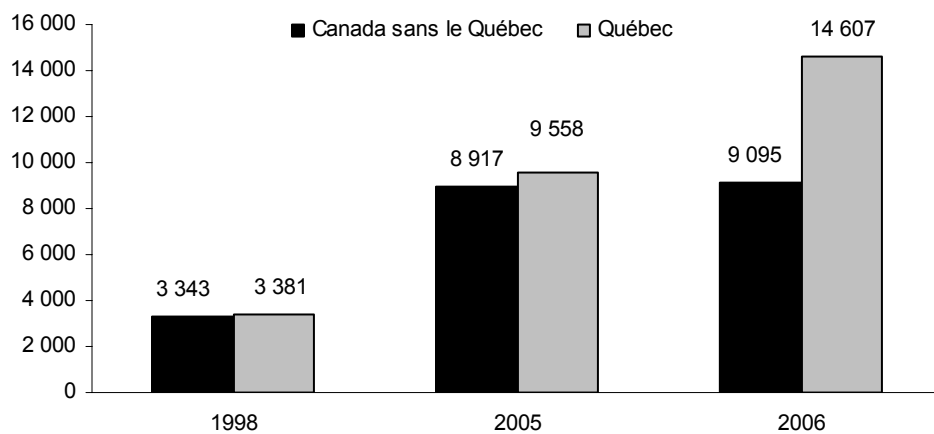
Depuis la mise en place du Régime québécois d'assurance parentale, on constate un écart significatif entre les prestations parentales versées au Québec et les prestations versées dans le reste du Canada, calculées par naissance.

En 2006, les prestations versées étaient 60 % plus élevées au Québec que dans le reste du Canada, alors que ces prestations étaient presque égales en 2005.

#### GRAPHIQUE 15

### Prestations totales versées pour les congés parentaux par le Programme d'assurance-emploi et le Régime québécois d'assurance parentale

(en dollars par naissance)





## CONCLUSION

Les différentes informations rendues publiques par le gouvernement du Québec, à l'occasion du budget 2009-2010, illustrent l'importance de l'effort consenti par l'ensemble de la collectivité pour soutenir les familles.

- Des programmes majeurs ont été graduellement mis en place pour apporter un soutien financier aux parents, pour aider les familles à faire garder leurs enfants et pour offrir aux parents la possibilité de se consacrer à leurs enfants à temps plein, durant les premiers mois suivant la naissance.
  - À cela s'ajoutent les efforts consentis pour soutenir les milieux de vie, notamment la mise en place de politiques familiales municipales, le soutien de l'action communautaire auprès des familles et le soutien aux haltes-garderies communautaires. Ces efforts contribuent grandement au mieux-être des familles.
- Le Québec se classe maintenant avec les premiers pays au monde, pour ce qui est de la part de la richesse collective consacrée à la politique familiale.
- Les résultats sont spectaculaires. Les données confirment les progrès enregistrés pour ce qui est du taux d'emploi des femmes et de la lutte contre la pauvreté.

Sur le plan démographique, les tendances des années passées sont complètement renversées : le Québec n'avait pas connu de période aussi importante de croissance des naissances depuis la fin des années 50. La politique familiale a réussi à infléchir la courbe de la natalité, et les projections illustrent de façon spectaculaire l'impact de ces changements sur notre futur.

La politique familiale du Québec constitue en fait un pari sur l'avenir, qui est en voie d'être gagné.





